

FPI-2025 : Quand l'IA réinvente la pharmacie !

- Éditorial
- Revue de presse
- Dates à retenir

FPI-2025 : Quand l'IA réinvente la pharmacie !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Réunissant plus de 3 000 participants, dont 500 experts issus de plus de 20 pays, la 24^e édition du Forum Pharmaceutique International (FPI), tenue à Tunis du 30 avril au 2 mai 2025, a marqué un tournant décisif pour l'avenir du secteur pharmaceutique africain. Cette rencontre très attendue a mis en lumière l'importance de l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans toutes les composantes du secteur pharmaceutique. Loin d'être une simple tendance technologique, l'IA s'impose désormais comme un levier incontournable d'innovation, d'efficacité et d'équité en santé.



Organisé sous l'égide de l'Inter Ordre des Pharmaciens Africains (IOPA), le forum a démontré que l'intelligence artificielle est en train de transformer en profondeur les métiers de la pharmacie. De la recherche à la production, en passant par la logistique, la distribution, le conseil officinal et la pharmacovigilance, l'IA insuffle une nouvelle dynamique à l'ensemble du secteur. Elle permet d'accélérer le développement de nouveaux médicaments, de renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement et de proposer des soins plus personnalisés. L'IA contribue également à anticiper les épidémies, à optimiser la gestion des stocks et à automatiser certaines tâches chronophages, libérant ainsi du temps pour une meilleure prise en charge du patient.

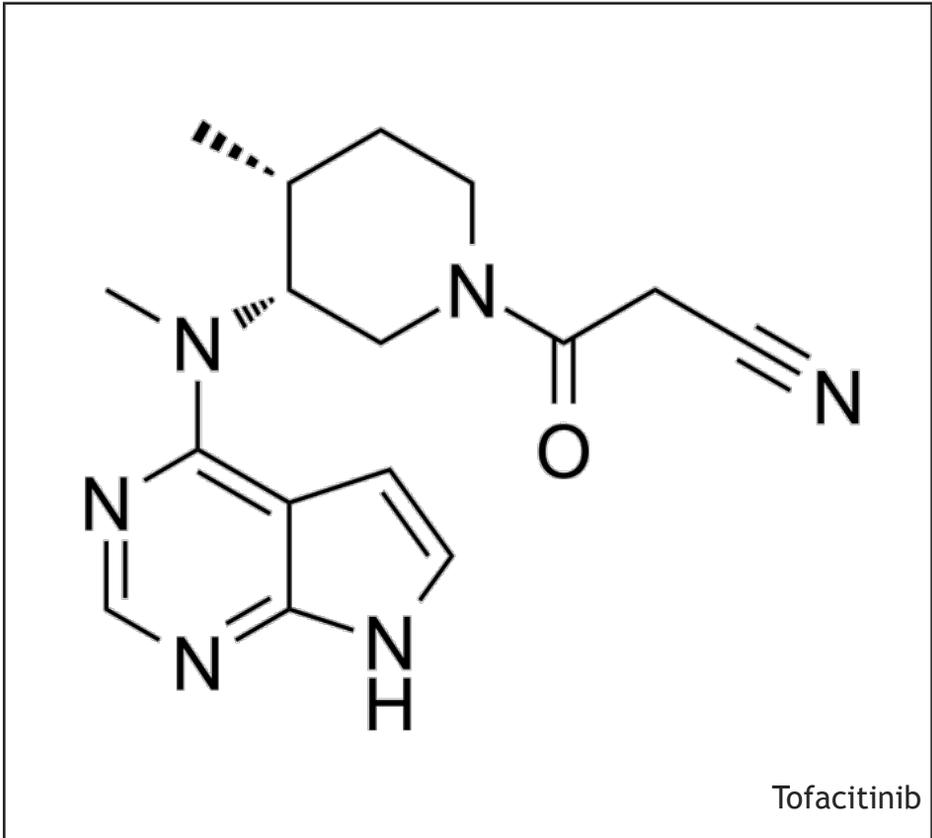
Mais au-delà de la prouesse technologique, c'est une véritable vision stratégique qui a émergé à Tunis. En accueillant ce forum, la Tunisie a affirmé l'importance de renforcer les échanges Sud-Sud et a exprimé sa volonté de voir émerger une Afrique qui innove, collabore et s'organise pour relever ses propres défis.

Parmi ces challenges figurent la lutte contre les médicaments falsifiés, l'harmonisation des cadres réglementaires, ou encore l'amélioration de l'accès aux soins. L'IA, couplée à une coopération renforcée entre les nations, apparaît comme un atout majeur pour relever ces enjeux. Le forum a ainsi formulé des recommandations concrètes en matière de formation, de régulation et de promotion des bonnes pratiques professionnelles.

En somme, le FPI 2025 a brillamment illustré la convergence entre santé et technologies émergentes. Bien que l'intelligence artificielle ne soit pas une fin en soi, et qu'elle nécessite la mise en place de garde-fous éthiques, elle constitue une révolution porteuse d'espoir pour des millions de patients à travers le continent.



Un médicament contre l'arthrite pourrait-il révolutionner le traitement de l'épilepsie ?



Une étude menée par des chercheurs de l'Université du Wisconsin-Madison évalue l'efficacité du tofacitinib dans le traitement de l'épilepsie, une maladie neurologique touchant plus de 50 millions de personnes dans le monde. Publiée dans *Science Translational Medicine*, cette recherche préclinique pourrait offrir un nouvel espoir aux 30 % de patients dont l'épilepsie est résistante aux traitements actuels.

L'épilepsie survient souvent après une lésion cérébrale, entraînant une activité électrique anarchique dans le cerveau. Ce dérèglement provoque des crises répétées, parfois responsables de la mort de neurones. Le traitement conventionnel vise à atténuer les symptômes, sans véritablement empêcher leur réapparition.

Le tofacitinib, un inhibiteur de la voie JAK, est déjà utilisé pour traiter la polyarthrite rhumatoïde. Son repositionnement en neurologie repose sur plusieurs découvertes clés. L'équipe a

identifié une protéine appelée STAT3, au cœur de la signalisation cellulaire anormale observée dans les cerveaux épileptiques de souris, et également détectée dans des tissus cérébraux humains épileptiques.

Fait intéressant, des études épidémiologiques ont relevé une fréquence réduite de l'épilepsie chez les patients arthritiques traités par des anti-inflammatoires pendant plus de cinq ans, en particulier ceux recevant des inhibiteurs de JAK comme le tofacitinib. Cela renforce l'hypothèse d'un lien entre inflammation chronique, voies de signalisation et déclenchement de l'épilepsie. L'expérience préclinique a montré que l'administration de tofacitinib, un inhibiteur de JAK, juste après l'administration d'un médicament endommageant le cerveau et provoquant des crises à répétition n'a eu aucun effet.

En revanche, un traitement de 10 jours, débuté après les premières crises, a produit des résultats spectaculaires : les souris sont restées sans crise pendant deux mois, et leur mémoire, souvent altérée par la maladie, a été restaurée.

«Ce médicament répond à tous nos critères» a déclaré le Dr Avtar Roopra, auteur principal de la publication. Le tofacitinib agit sur plusieurs mécanismes cérébraux simultanément, contrairement aux traitements actuels souvent limités à un seul aspect de la maladie.

Étant déjà approuvé pour une autre indication, ce médicament pourrait bénéficier d'un repositionnement rapide dans le traitement de l'épilepsie humaine. Si ces résultats sont confirmés chez l'homme, cela représenterait une avancée majeure dans la prise en charge de cette pathologie complexe.

Source : santelog.com

Doliprane passe sous contrôle américain : un tournant stratégique et politique

Le Doliprane, médicament le plus prescrit en France avec 300 millions de boîtes vendues chaque année, change officiellement de pavillon. Le 30 avril 2025, Sanofi a finalisé la cession de sa filiale Opella au fonds d'investissement américain Clayton, Dubilier & Rice (CD&R), tout en conservant 48,2 % des parts. Cette opération marque la transformation d'Opella en une entreprise indépendante.

La cession concerne la branche «Santé grand public» de Sanofi, incluant Doliprane, mais aussi d'autres à prescription facultative, vitamines et compléments alimentaires. CD&R devient actionnaire

majoritaire avec 50 % du capital, tandis que la Banque Publique d'Investissement (BPI), à la demande du gouvernement, entre au capital à hauteur de 1,8 %. Cet arrangement vise à préserver un droit de regard français sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

L'annonce de la vente, faite en octobre 2024, avait déclenché une levée de boucliers politique et syndicale, suscitant des inquiétudes sur la souveraineté sanitaire française et l'avenir des emplois industriels liés à la production du Doliprane. Plusieurs jours de grève avaient alors été organisés par les salariés d'Opella. Le gouvernement, bien qu'ayant validé l'opération, a tenté de rassurer en mettant en avant les garanties apportées sur les sites français.

Sanofi, de son côté, justifie cette opération par une stratégie de recentrage sur les médicaments et vaccins innovants. Le groupe annonce avoir perçu environ 10 milliards d'euros en numéraire dans cette transaction.

Opella est une entité importante, avec une présence dans 100 pays, 13 sites de production et 11 000 employés. La direction de Sanofi assure qu'il ne s'agit pas d'un désengagement total, mais plutôt d'un partenariat stratégique visant à renforcer les capacités d'investissement et d'innovation de l'entreprise désormais autonome.

Malgré cela, cette décision alimente les débats sur la capacité de la France à conserver la maîtrise de ses produits de santé essentiels, et pose la question plus large du rôle des fonds étrangers dans les industries stratégiques. Pour l'heure, les regards restent tournés vers les garanties d'emploi et de production en France, alors que le Doliprane demeure un symbole fort de la pharmacie française.

Source : rfi.fr



Publicité déguisée : un article sur un médicament contre la migraine interdit par la justice suisse

Le Tribunal administratif fédéral suisse a confirmé l'interdiction d'un article de presse portant sur un médicament contre la migraine, jugeant qu'il violait la loi sur l'interdiction de publicité pour les médicaments soumis à prescription. Cette décision fait suite à une plainte déposée contre un éditeur suisse par Swissmedic, l'autorité de surveillance des produits thérapeutiques. L'article incriminé relatait l'expérience personnelle d'une journaliste migraineuse, évoquant notamment un nouveau traitement décrit comme une «révolution». L'article mentionnait également le nom commercial du médicament, son principe actif et l'entreprise pharmaceutique détentrice de l'autorisation de mise sur le marché.

Pour Swissmedic, ce contenu allait au-delà de l'information sanitaire et relevait de la promotion dissimulée, ce qui est strictement interdit par la législation suisse. En conséquence, l'agence a exigé le retrait de l'article en ligne, décision contestée par l'éditeur devant la justice.

Le tribunal de Saint-Gall a estimé que l'article donnait une impression globale de publicité, en valorisant un produit précis tout en passant sous silence les risques et effets secondaires. De plus, l'approche personnelle de la journaliste traduisait une préférence subjective, susceptible d'influencer les choix des patients.

La cour a rappelé que seules des informations générales sur la santé ou les maladies, sans allusion à un médicament spécifique, sont autorisées dans les médias à destination du grand public. L'article, selon les juges, manquait d'objectivité, de nuance et de rigueur scientifique, et enfreignait ainsi l'interdiction stricte de promotion des médicaments sur ordonnance.

L'arrêt peut encore faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral, mais il réaffirme fermement la frontière entre information médicale et communication commerciale, et la nécessité de protéger les patients contre toute influence publicitaire indirecte.

Source : *blick.ch*





PARA EXPO 2025

11^{ème}
ÉDITION

SALON INTERNATIONAL DE LA PARAPHARMACIE
DU PARAMÉDICAL ET DU BIEN-ÊTRE

09 ET 10 Mai 2025

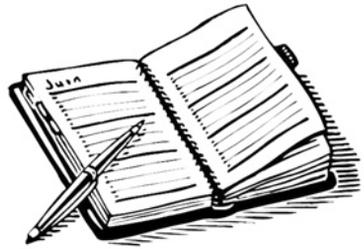
HÔTEL HYATT REGENCY CASABLANCA

DEMANDEZ VOTRE
BADGE



www.para-expo.com

DATES À RETENIR



9 et 10 mai 2025

4^{ème} Journée nationale et 1^{ère} journée Africaine de l'Association marocaine de recherche et de formation en pharmacie oncologique (AMRFPO)
Marrakech



9 et 10 mai 2025

11^{ème} Édition du Salon International de la Parapharmacie, du Paramédical et du Bien être.



17 mai 2025

25^{ème} Journée Pharmaceutique Internationale de Casablanca «La Pharmacie au Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca



29 et 31 mai 2025

11^{ème} Congrès National et 4^{ème} Congrès Africain de Pharmacoéconomie et de pharmaco-épidémiologie



21 juin 2025

13^{ème} journée pharmaceutique des Doukkala
"LA PHARMACIE AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ: ROLE DES PHARMACIENS EN TANT QUE PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ"
PULMAN MAZAGAN ROYAL GOLF & SPA EI JADIDA



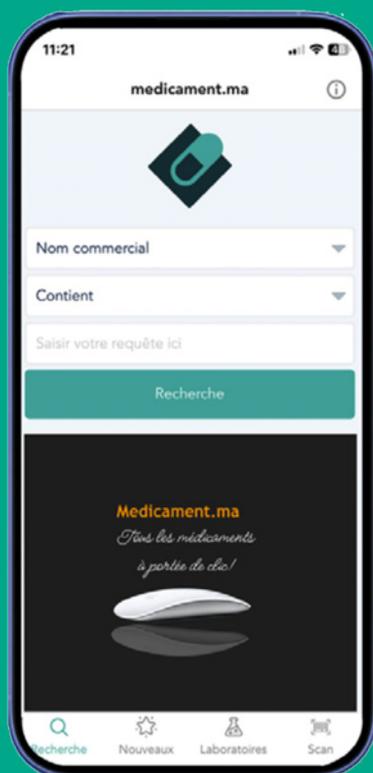
MEDICAMENT.MA - APPLI

Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante : l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien 

Google Play



Lien 